L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. | NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 12 DECEMBRE 1861. | G. F. WEISSE, F. LIMET, N. DUFOUR, G. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans, JEUDI MATIN, 12 DECEMBRE

Ventes à l'encan de ce jour.

C. Samory, 45 et 47, Vieille Levée — Vêtements, marchandises sèches.

La presse anglaise.

[Il] est bien rarement qu'il nous parvient même [le s]ommaire des opinions émises par la presse anglaise sur les affaires américaines, mais nous [rec]evons encore assez régulièrement dans les journaux du Nord, qui passent la frontière en contrebande, les articles les plus importants que publient sur ce sujet les feuilles anglaises. Ainsi [nou]s avons sous les yeux un article du *Times*, [de L]ondres, dans lequel ce journal félicite le peuple et le gouvernement anglais de la perspicacité qu'ils ont montrée, au début de la crise, en ne se laissant pas entraîner à prendre parti pour la croisade du Nord contre le Sud. Ils ont sagement refusé d'ajouter foi aux forfanteries yankees sur la faiblesse du Sud et sur la certitude de sa soumission dans une campagne de soixante jours; prévoyant que ce serait un conflit entre deux nations puissantes et enflammées l'une contre l'autre, ils ont décidé de garder une neutralité décente, de façon qu'en cas de restauration de l'Union aucune des deux sections ne pût leur adresser le reproche d'avoir favorisé l'autre, et que, dans le cas où le Sud réussirait à établir son indépendance, il ne pût accuser l'Angleterre d'avoir essayé d'étouffer sa nationalité au berceau. La situation actuelle des choses, justifie, dit le *Times*, la politique adoptée par l'Angleterre, *car il est maintenant [cer]tain que ce sera une guerre gigantesque.*

[Un] autre journal, auquel nous avons déjà emprunté plusieurs citations, le *Herald*, organe des tories, continue ses appréciations sur la politique de Lincoln de manière à prouver qu'il juge aussi sainement de la situation du gouvernement fédéral que du rôle prescrit à la Grande Bretagne par ses intérêts. L'article suivant semble venir à propos comme un démenti d'outre-mer aux impudentes assertions de M. Lincoln sur son respect pour la Constitution et l'Union. La presse du Sud a dit cent fois la même chose, mais voici un journal conservateur européen, que n'anime ni la colère ni la passion, et qui vient ajouter le poids de sa censure impartiale aux flétrissures dont les écrivains de ce pays ont frappé les actes du Président des Etats-Unis. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux la traduction des principaux passages de l'article qui a pour titre "la trahison du [N]ord."

"Lincoln et Seward, leurs secrétaires et leurs généraux ont tous tenu le même langage, ont tous déclaré, aussi solennellement que des paroles peuvent affirmer, qu'ils n'avaient aucun désir d'intervenir dans la question de l'esclavage; qu'ils combattaient, non pour émanciper les nègres, mais pour mettre en vigueur une constitution qui oblige les Etats libres à aider au maintien et à la perpétuité du système de l'esclavage des nègres—constitution qui renferme une clause rédigée avec soin, une loi sur les esclaves fugitifs distincte et non équivoque. Les hommes de la Pennsylvanie et du Massachusetts s'inquiétaient peu, en général, des institutions domestiques du Sud jusqu'au moment où la guerre éclata. Les marchands de New York étaient d'ardents partisans de l'esclavage, les maîtres de forge de la Pennsylvanie et les manufacturiers de la Nouvelle Angleterre ont longtemps mis le Sud à contribution, à leur profit, qu'ils ne peuvent supporter la pensée de perdre le pouvoir de continuer à agir de même. Les courtiers de la cité impériale sont furieux de la perspective de voir leur commerce lucratif détourné au profit de Charleston ou de la Nouvelle Orléans, et effectué avec les capitaux anglais. Les convoitises pécuniaires au dix fois plus d'influence sur le patriotisme subit du Nord que l'amour de la liberté.

"La conquête de M. Lincoln depuis la prise du fort Sumter a été une violation de cette loi fondamentale de la race anglo-saxonne au delà de l'Atlantique, et il continuerait à en être ainsi lors même que, la Constitution ayant cessé d'exister, on ne peut plus dire exactement qu'elle est violée. La sécession est peut-être inconstitutionnelle, mais la coercition l'est également. M. Davis gouverne par l'autorité [illegible]. M. Lincoln gouverne [illegible] qui interdit tout ce [illegible] ne peut s'empêcher de faire, [illegible] était en vigueur, il devrait [illegible] pour cause de haute trahison, [illegible] de se défendre, et il serait [illegible] à des procès en dommages et [illegible] emprisonnement illégal, [illegible] un Rothschild. [Il a] ordonné à ses officiers de faire fi des arrêts de la Cour Suprême de la République. Il a suspendu l'*habeas corpus*. Il a proclamé la loi martiale. Il a établi dans la Virginie Occidentale une nouvelle Législature en opposition à l'autorité du gouverneur régulier. Il a supprimé la Constitution et emprisonné collectivement la législature du Maryland. Il a abattu la liberté de la presse et annulé le droit de pétition. *En un mot, il a commis cent actes distincts de haute trahison*, qui seraient considérés comme tels, si l'Amérique avait encore des lois ou un gouvernement légal.

"Devons-nous, donc, croire qu'une guerre entreprise au mépris de tous les principes constitutionnels est une guerre pour la défense de la Constitution—que le Président, les ministres et les généraux combattent pour une loi, dont l'application, si elle était réellement mise en vigueur, aurait pour résultat *de les faire pendre tous?* Nous ne parlons pas de l'impossibilité évidente de gouverner constitutionnellement le Sud, s'il était reconquis, parce que l'éventualité est trop improbable pour mériter d'être discutée. Mais nous pensons qu'il est absurde d'accuser Sir John Packington de "détester les institutions libres" parce qu'il désire voir mettre fin à la guerre.

"En premier lieu, des institutions libres dans le Nord signifient la loi de la populace, et dans le Sud des comités de vigilance: ce que nous entendons par cette expression est inconnu aux Etats Unis. En second lieu, l'effet nécessaire du rétablissement de la légalité constitutionnelle dans le Nord serait d'arrêter immédiatement la guerre."

Un article du *Louisville Journal.*

Le *Louisville Journal*, journal rédigé par G. D. Prentice, qui avait jusqu'à présent soutenu Lincoln et son administration dans leur politique de coercition contre le Sud, vient de lever subitement l'étendard de la révolte à l'occasion du message du Président. Dans un article publié le 5 courant, il dénonce les tendances abolitionistes du message et, citant différents passages de ce document, il en conclut que Lincoln encourage le Congrès à voter une loi pour l'émancipation en donnant à entendre qu'il ne refusera pas de sanctionner des mesures. M. Prentice regarde comme *complètement hostiles au rétablissement de notre gouvernement*

"Maintenant, s'écrie Prentice, est l'heure critique, entre toutes, de la nationalité américaine! Que faut-il faire! Il n'y a qu'une chose à faire. Il faut empêcher l'adoption des mesures extrêmes qu'on a en vue, ou la nation est engloutie. De cela nous n'avons pas le moindre doute. Mais comment empêcher l'adoption de ces mesures? Il nous semble qu'il y a trois manières pour atteindre cet important objet:

1o La prospérité de nos armes et de notre cause généralement à un degré qui mette hors de question tous les prétextes invoqués pour recourir à des mesures extrêmes;

2o Le réveil du sentiment conservateur et de loyauté éclairée du pays, et l'action de leur influence réunie avec une telle force qu'il ne puisse, comme homme honnête et rationel, s'y [op]poser.

3o La résolution du commandant en chef et de ses principaux lieutenants de rendre leurs épées plutôt que de s'associer à l'infamie de telles mesures.

Le premier de ces trois modes est hors de la portée du peuple. Nous y avons foi, mais il ne faut compter dessus aveuglément. Le dernier mode est notre dernier espoir. Quand tout nous aura défaut ceci devra nous sauver, sinon nous serons perdus sans retour comme nation. Prentice demande que la législature du Kentucky prenne l'initiative en *protestant*, en termes loyaux mais explicites et emphatiques contre l'adoption des mesures projetées, et que le Missouri, le Delaware et la Virginie occidentale suivent le même exemple. Il fait appel aux hommes loyaux du Sud et du Nord, aux journalistes, aux orateurs pour mettre en lumière les faits et démontrer que l'esclavage n'est pas la cause mais le simple prétexte de la rébellion, et que la politique d'émancipation rendrait la suppression physique de la rébellion infiniment plus difficile et en même temps qu'elle rendrait le rétablissement du gouvernement totalement impossible. Prentice qualifie cette politique de monstrueuse et de destructive, et la traite de très transparente et il termine par cette phrase:

"Nous ignorons l'effet produit sur les autres, mais nous devons avouer que l'effet produit sur nous par la lugubre panique de Bull Run était de la joie comparé avec le sentiment que nous avons éprouvé en lisant le passage du message qui forme le thème de ces observations. A moins que le Président ne soit promptement enchaîné par le sentiment conservateur de la nation, il y a sérieusement à craindre que, alors même que la rébellion serait abattue, la nation ne soit éteinte.

Pauvre Prentice, quelle mouche l'a piqué? Il fait semblant de s'apercevoir pour la première fois que son ami Lincoln n'est qu'un abolitioniste [illegible], sans doute, refusé [illegible].

Les [illegible] régiment, au [illegible] de sa création par [illegible] conserver [illegible], à recourir les [illegible] soldats qui combattent sur le sol pour la défense des droits du Sud. Il a donc résolu d'envoyer $ 500 aux volontaires louisianais de l'armée de l'Ouest et $ 500 à l'Association de l'hôpital de Tennessee, à Nashville. Tout le monde applaudira à ce sage et généreux emploi des fonds du régiment et à l'abnégation qu'ont montrée les Gardes d'Orléans en sacrifiant leur plaisir à l'accomplissement d'un devoir.

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

(DEPECHES DE L'APRES MIDI.)

Congrès Confédéré.

Richmond, 10 décembre.—L'*Examiner*, de ce matin, annonce que le Congrès a passé, hier en séance secrète, un bill qui accorde une prime de 50 piastres à tous les soldats et sous-officiers qui auront servi pendant trois années pendant la durée de la guerre, prime qui sera payée à l'expiration du premier congé. Ceux qui s'enrôleront de nouveau pour deux autres années auront droit à un congé de 60 jours avec frais de route pour aller et revenir. La même faveur est accordée aux engagés d'un an qui s'enrôleront pour deux ans de plus ou pour toute la guerre.

On dit que les troupes qui s'enrôleront de nouveau à l'expiration du présent terme auront le droit de s'organiser en compagnies et d'élire leurs officiers, et que les compagnies pourront s'organiser en bataillons ou régiments et élire les officiers supérieurs.

(DEPECHES DE NUIT.)

De Richmond.

Arrivée de prisonniers confédérés.

Richmond, 11 déc.—Les prisonniers femis en liberté sur leur parole sont arrivés cette après-midi, *via* Forteresse Monroe et Norfolk. Ce sont—*de l'Alabama*,—L. L. Back, J. W. Davis, J. D. Perkins, Richard Poole, J. H. Howard, W. A. Prime, J. S. Walker et Robert Paulding.

—*De la Louisiane*—Thomas Mayer et Michael O'Keefe. *Du Mississippi*—W. Davis.

Rien d'extraordinaire de la Forteresse Monroe hier, mais on s'attend à une prochaine bataille du côté de Norfolk.

Des passagers arrivés aujourd'hui rapportent qu'une escarmouche a eu lieu dimanche dernier entre les troupes du Col. Ashley et les Fédéraux.

80 Fédéraux ont été faits prisonniers, et 15 autres tués.—Vingt wagons ont aussi été capturés. Nous donnons ce rapport comme nous le recevons.

Du Nord via Nashville.

Dépêches de Seward au ministre Adams.

Washington, 6 déc—Les dernières dépêches envoyées par Seward au ministre Adams sous la date du 11 novembre, contiennent l'extrait suivant, qui indique l'état des relations diplomatiques des E. U. avec l'Angleterre à cette époque.

En ce qui concerne les pirates engagés par les insurgés de ce pays, la question pratique est comme suit: Toutes les puissances ayant quelque influence morale ou commerciale, à l'exception d'une seule, les excluent de leurs ports, excepté en cas de détresse, et ils ne peuvent jamais y séjourner plus de 24 heures. La Grande Bretagne, comme on nous le donne à entendre par la réponse de lord Russell, permet à ces pirates de venir dans ses ports et d'y séjourner autant qu'il leur plaira, et d'y recevoir des ravitaillements sans restrictions. Nous croyons difficilement que le gouvernement de la Grande Bretagne ait permis une pareille exception. Après une mûre délibération, j'ai déclaré mon opinion à ce sujet, dans l'espérance qu'on peut revenir sur la première détermination avant qu'il ne devienne nécessaire pour nous de voir à quel remède nous devrons avoir recours pour prévenir les maux que ferait à notre commerce cette politique de la Grande Bretagne. J'ai eu un entretien à ce sujet avec lord Lyons, et celui ci a probablement communiqué cet entretien à son gouvernement. En attendant, j'ai reçu l'avis du Président de vous inviter à appeler de nouveau l'attention du gouvernement de S. M. Britanique sur la question, et de la lui faire envisager au point de vue de la paix et de l'amitié, en lui exprimant le désir que nous aurions de conserver ce qui reste de commerce, et c'est là une chose importante pour les deux pays.

Une correspondance assez aigre a eu lieu entre le ministre Pike et le gouverneur de La Haye au sujet de la réception du *Sumter* à Curaçao, de laquelle correspondance est résulté un ordre défendant à tous les corsaires, soit Confédérés, soit Fédéraux, de séjourner plus de 24 heures dans les ports hollandais.—Le gouvernement fédéral en a exprimé sa sincère reconnaissance et considère cette arrangement comme le meilleur de tous, au point de vue politique. Sur un point la discussion devant le gouvernement hollandais est arrivée à cette conclusion. Seward a écrit à Pike qu'à moins que la conduite du gouvernement général de Curaçao ne soit placée sous un jour plus favorable, il deviendrait nécessaire au gouvernement fédéral de considérer quelles mesures il aurait à prendre pour protéger les droits de ses nationaux dans les ports hollandais, lesquels droits ne peuvent être abandonnés ni compromis.

Le commodore Poor, de Brooklyn, qui a été jugé par une Cour martiale pour avoir laissé le *Sumter* s'échapper de la Nlle-Orléans, a été acquitté. La décision de la Cour a été approuvée.

Le général Patterson a institué une enquête sur cette partie de la campagne du printemps dernier, à laquelle il a pris part.

Un caucus des membres républicains de Congrès sera tenu demain soir, dans le but de s'entendre sur la politique à suivre au sujet de la question de l'esclavage.

Cincinnati, 5 déc.—L'expulsion de Breckenridge cause une grande satisfaction. Un grand nombre de candidats aspirent à lui succéder, parmi lesquels on remarque James Guthrie, John F. Bell, George Robinson, Nathaniel Wolfe et Garnett Davis. On cite aussi le nom du Dr Breckenridge.

De Memphis.

Memphis, 11 déc.—Une des chaloupes canonnières de Lincoln s'est échouée au dessous de St Louis.

Le Mississippi commence à charrier des glaces.

Le général Aleck a lancé une proclamation sauvage sous la date du 6, dans laquelle il dit qu'il fera fusiller tous les rebelles qu'il fera prisonnier, comme espions. Beaucoup d'Unionistes du Missouri sud ouest sont à St Louis dans une condition déplorable, que l'on attribue à l'armée de Price. Le *Democrate* recommande qu'on les envoient loger dans les familles des rebelles à St Louis.

Rien de nouveau de Columbus.

Un détachement de nos éclaireurs s'est avancé jusqu'à 12 milles de Paducah, lundi, et s'est emparé de 340 cochons et de 75 têtes de bétail qui étaient destinés à l'armée de Lincoln.

LA PROCLAMATION DU GENERAL PRICE.—Les journaux de Memphis reproduisent d'après l'*Army Argus*, feuille qui s'imprime dans le camp des missouriens, la proclamation adressée par le major général Sterling Price au peuple du Missouri. Il se plaint que 5000 hommes seulement aient répondu à son appel du mois de juin et il demande dans les termes les plus énergiques 50,000 volontaires pour venger le Missouri et le débarrasser des oppresseurs. Le langage dont il se sert respire un ardent patriotisme et il est bien propre à toucher le cœur des patriotes missouriens. Il rappelle que les yankees ont dans le Missouri pour $200,000,000 de valeurs ou de propriétés qui répondront des dégats et des déprédations que commettent les Fédéraux et leurs bandes de maraudeurs.

PREMIER GROGNEMENT DE JOHN BULL.—Le steamer *Northern Light*, arrivé d'Aspinwall à New York le 4 décembre, a apporté la nouvelle que, depuis l'affaire du steamer *Trent*, la compagnie anglaise des steamers des Antilles refuse de vendre du charbon aux navires des Etats Unis.

Au Canada, un nommé John Mullen a été mis en prison à Montréal sous l'accusation d'avoir fait des enrôlements pour le service fédéral.

LEVÉE D'UN NOUVEAU REGIMENT.—On verra par une proclamation insérée plus loin que le gouverneur Moore acceptera pour le service actif un nouveau régiment d'infanterie qui sera équipé et armé par l'Etat. Les compagnies doivent se composer d'un capitaine, d'un premier lieutenant, de deux seconds lieutenants, de quatre sergents, de quatre caporaux et de 64 soldats au moins.

CAPTURES PAR LES LINCOLNISTES.— Le steamer fédéral *Connecticut* a capturé le 17 novembre, la goëlette *Adelaide*, navigant sous pavillon anglais et qui allait à Savannah avec une cargaison de café, de plomb et d'armes. Le lieutenant Hadee, parent du général de ce nom, fait prisonnier, a déclaré que la cargaison lui appartenait.

Le corsaire confédéré *Beauregard*, commandé par le capitaine Gilbert Hay, a été capturé le 12 novembre, à 100 milles E. N. E. d'Abacco, par le sloop des Etats Unis *W. G. Anderson*. Les corsaires avant d'être pris ont jeté à la mer leurs bombes, leurs boulets et leurs mousquets. Les 27 hommes d'équipage ont été mis aux fers.

NOUVELLES DE COLUMBUS.—Il paraît qu'un corps de quatre ou cinq cavaliers fédéraux est venu, vendredi dernier, faire une reconnaissance près du champ de bataille de Belmont et qu'ils ont été, on ne sait comment, saisis d'une telle panique qu'ils se sont enfuis en abandonnant 119 couvertures qui ont été apportées à Columbus. Samedi, le 13e régiment de la Louisiane a traversé la rivière pour guetter les yankees dans le cas où ils seraient tentés de revenir chercher leurs couvertures. Mais le régiment est revenu dimanche sans avoir rien vu.

LA LOTERIE DES DONS GRATUITS.—Les organisateurs de cette entreprise patriotique ont établi à l'Hôtel St-Louis un bazar où les dons sont classés et exposés à la vue des visiteurs. Déjà une grande quantité d'objets ont été reçus, et chacun d'eux porte une étiquette avec le nom du donateur. Il y en a déjà pour une valeur de dix mille piastres, et les offrandes continuent à affluer de toutes parts. Les articles destinés à former les lots varient depuis la plus modeste valeur jusqu'au prix le plus élevé. La loterie se tirera pendant les jours de fête de Noël et du jour de l'an. Les billets sont d'une piastre et un droit d'entrée minime sera perçu pour couvrir les frais. On a suggéré l'idée d'offrir en guise de cadeaux de Noël et du jour de l'an des billets de cette loterie, et nous croyons qu'on en placera ainsi un grand nombre.

EST TENNESSEE.—Le *Knoxville Register* du 5, annonce que l'adjudant général Monsarrat, de la brigade Carroll, a traversé la rivière Chuchy et a canonné un camp de lincolnistes à Bird's Hill qui avait hissé un drapeau noir.

Europe.

Par le steamer *Canada* on a reçu à New-York les nouvelles suivantes:

Le bilan mensuel de la banque de France indique une diminution dans l'encaisse en espèces de 19 millions et demi de francs et une augmentation dans les comptes de 27 millions. Le changement opéré dans le système financier de l'empire, indiqué dans une lettre de l'empereur et au programme de M. Fould, est considéré en Angleterre comme sans importance.

Le City article du *Times* dit: "Il n'est pas facile de voir comment le transfert de la tâche de lever de l'argent, de l'empereur au peuple, calmera l'inquiétude, et otera tout prétexte à des mesures hostiles, quand il est certain que l'empereur peut reprendre sa prérogative dès qu'il le jugera convenable."

Le *Daily News* pose la question suivante: "L'empereur sera-t-il toujours responsable pour le manque de travail quand il ne pourra plus ordonner des dépenses illimitées par un trait de plume."

A Paris le changement opéré a donné de la fermeté à la Bourse. Les rentes ont haussé de 5 pour cent; le 3 0/0 a fermé le 16 novembre à 69 f. 65 c.

Plusieurs rumeurs couraient sur des changements parmi les hauts fonctionnaires, sur une modification dans les attributions des ministres et la réorganisation du ministère d'Etat.

Une lettre de Paris dit que les conditions de M. Fould en reprenant le portefeuille des finances, ont été celles-ci:

1o—Le budget sera voté en détail pour permettre à la législature de contrôler les dépenses. 2o—Renonciation du pouvoir de décréter des crédits supplémentaires sans le consentement du conseil des ministres. 3o—Conversion des obligations trentenaires. 4o—Conversion de toute la dette publique en 3 0/0. 5o—Consolidation de la dette flottante. 6o—Réduction de l'armée. 7o—Evacuation de Rome. 8o—M. Fould sera l'intermédiaire de toutes les communications entre les ministres et l'empereur.

Les navires français formant l'expédition mexicaine devaient s'assembler à la Havane entre le 15 et le 20 décembre.

En Italie une levée de 80,000 hommes a été ordonnée, mais on ne compte pas en obtenir plus de 50,000 et on en levera 50,000 autres en février. L'effectif de l'armée sera de 280,000 hommes.

Le général Cialdini a offert sa démission. Le général Carbonelli est allé à Caprée présenter à Garibaldi une adresse des Napolitains pour le prier de ne pas quitter l'Italie. Ratazzi abandonne la présidence de la Chambre des Députés.

Le Conseil d'Etat du Portugal a proclamé le duc d'Oporto roi. Le ministère reste en fonctions et le nouveau roi est arrivé à Lisbonne, où il a été bien accueilli.

L'armée russe a éprouvé une défaite dans le Caucase. Quinze mille Russes ont été mis en déroute par dix mille montagnards circassiens après six heures de combat; ils ont eu 6,000 tués ou blessés et ont perdu un général de division.

En Grèce on a découvert un complot pour assassiner pendant une fête le roi et toute sa suite. Les projets des conspirateurs ont été déjoués.

CHRONIQUE LOCALE.

Mme Sweet.—Mme A. M. Hinklen, alias Mme Fanny Sweet et M. Linton ont comparu hier, devant M. Monroe, pour que l'avocat général, M. Semmes, les interrogeât.

L'accusée a raconté comment elle avait fait la connaissance de M. Stephens, la maladie de ce dernier au Texas, la manière dont elle l'avait soigné, le conseil qu'elle lui avait donné de revenir ici lorsqu'elle vit que son état ne s'améliorait pas et son refus de rebrousser chemin. Elle a fourni tous les détails que nous avons déjà publiés, relativement à ses relations commerciales avec le défunt et a rendu compte des fonds de celui-ci.

Mme Sweet a ajouté que si elle était coupable, elle ne serait point revenue à la Nlle Orléans, car elle avait trouvé à Brownsville les facilités de continuer le voyage, afin de mettre à exécution son projet d'apporter des munitions de guerre. Elle offre d'acquitter les frais du transport du cadavre ici, pour que les médecins s'assurent si M. Stephens a été empoisonné; elle s'engage en outre à prouver que les traites vendues en défaut ont été livrées.

Le témoignage de M. Linton s'accorde à celui de la prisonnière.

M. Semmes, convaincu de la vérité de cette déclaration, a conseillé au Maire d'ordonner la mise en liberté des accusés. M. Monroe a renvoyé Linton de la plainte et gardé dix-sept mille piastres en billets hypothécaires appartenant à Mme Sweet—comme garantie—attendu qu'il requière des documents nécessaires de Corpus Christi et de Brownville.

Dans l'intervalle la succession de M. Stephens sera ouverte et ses biens séparés de ceux de Mme Sweet.

M. Stephens, réconnaissant des soins dont son fils avait été l'objet de la part de Mme Stephens, a annoncé cela ici chez lui.

Paragraphes. — Henry, esclave d'un citoyen du Texas, s'est noyé samedi dans le Nouveau Canal. Son cadavre a été trouvé, hier, en face de l'Hôpital de la Marine. M. Beach a tenu l'enquête; le verdict constate un accident.—Le nègre avait vingt ans. Il a perdu la vie, avec les esclaves de M. Phelps, en essayant une nouvelle machine destinée à faire sauter les vaisseaux ennemis.

—On a découvert un voleur, hier matin, à deux heures, chez le Dr H. C. d'Aquin, rue Bourgogne, entre les rues Ste Anne et Dumaine. L'individu a sauté dans la barrière, mais le caporal Hart est parvenu à l'arrêter et l'a emmené au poste du deuxième district. Il dit s'appeler S. Ayles. Il y avait dans ses poches deux montres et deux chaînes en or, deux épinglettes en or, une paire de boucles d'oreilles et une broche en or—représentant une somme d'environ deux cents piastres. Ces objets appartiennent au docteur qui les a reconnus.

—Delphine St Clair est accusée d'abus de confiance devant le recorder Gastinel. La plainte est formulée par Mme Nancy Harrell. Il s'agit de meubles et d'objets de ménage que Mme Harrell a confiés à l'accusée et que celle-ci refuse de lui rendre.

—Les huit fédéraux que le lieutenant Shepherd a fait prisonniers sur la Dernière Ile sont au poste du Premier District—ils avaient été envoyés, par la frégate *Santee*, (qui se trouve à la hauteur de Galveston) sur la petite goëlette *Annie Taylor*, pour se procurer de l'eau à l'embouchure du Mississipi. Le 11 novembre ils ont fait naufrage sur la côte et ont erré depuis lors, mourants de faim. Ils disent que quand ils sont arrivés au camp de pêcheur d'huîtres ou leurs armes leur ont été enlevées ils n'avaient rien mangé et n'avaient pas dormi depuis quatre jours. Ils déclarent qu'ils ne sont pas des hommes du Nord et qu'ils combattraient pour le Sud s'ils le pouvaient. L'équipage se compose d'un second, A. O. Child, et de sept matelots.

—Hier matin, un petit garçon tirait des briques de la cheminée d'une masure déserte de la rue d'Orléans et une petite fille, à côté de lui, le frappait d'un marteau. La cheminée croula, le petit garçon se jeta de côté à temps et ne fut que coupé au doigt par une brique, mais la petite fille—Louisa Swear—eut le crâne fracassé et expira instantanément. Elle est née ici et avait cinq ans. M. Soraparu, député de M. Beach, a pratiqué la levée du corps.

—La foire militaire s'ouvre ce soir à Odd Fellows Hall. Elle sera présidée par Mme L. J. Huard.

—Les dons envoyés à l'Hôtel St Louis pour la grande loterie représentent déjà une valeur de douze à treize mille piastres. Le comité demande maintenant une grande quantité de petits dons afin qu'il y en ait un pour chaque billet.

Qu'on se hâte donc de contribuer à cette œuvre patriotique.

Recorder Gastinel. — Wm. Cargay, domicilié à l'encoignure des rues Touti et Canal, a été incarcéré par ordre du recorder Gastinel. Il est accusé d'avoir battu sa femme mardi soir.

Liana Miller accusait Catherine Schroder de l'avoir assaillie et Christiana Nicholas se plaignait de ce qu'Ellen Mahoney lui avait donné des titres qu'elle ne mérite pas; mais le magistrat a décidé qu'elles avaient toutes tort et les a condamnées à cinq piastres d'amende.

Patrick Foley, accusé d'avoir proféré des menaces de mort contre Léon Deloud, h. c. l., et Elizabeth Ross, accusée d'avoir insulté Annie Mitchell, ont dû fournir un cautionnement pour répondre de leur bonne conduite.

Un affidavit dit que Stephen Collins a insulté Louis Vonstadt et sa femme.

Louise Colly est accusée d'avoir insulté Léontine Soullanette dans un café de la rue d'Orléans.

Tirailleurs d'Orléans. — La seconde compagnie des Tirailleurs d'Orléans, capitaine S. Flassan, doit faire bénir son drapeau à la Cathédrale St-Louis, dimanche 15 courant. Nous remercions le capitaine et le secrétaire de l'invitation qu'il nous ont adressée.

☞ Voir plus loin l'annonce de M. James Andrews, courtier de change, 3 St-Charles.

COAL. LES soussignés offrent à vendre un chargement de charbon de Pittsburgh en lot de 1,000 à 5,000 barils. PAUL JUGE & FASSY, 63, Vieille Levée. 1déc

Petits Billets.

LES billets émis par J. & J. C. DAVIDSON seront reçus par nous en achat de marchandises ou en paiements de toutes dettes. Nous les échangerons pour des billets de la Confédération. 7 déc—6 GIQUEL & JAMISON.

AVIS.

LES personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession de feu Wm C. Duncan sont priées de les présenter, sans délai, au soussigné en la Maison Blache, avocat, rue Passage de la Bourse, No 55. WM ARMSTRONG, Exécuteur testamentaire, Bâtisse de la Vieille-Levée, No 22, près la rue St-Louis. 7 déc—6

MARGARET HAUGHERY,

(Anciennement Boulangerie d'Aquin,) Rue de la Nouvelle Levée, No 76, Entre les rues Poydras et Lafayette. A constamment des Biscuits Cracknell et toutes espèces de biscuits. 12 sep—3 m

Mulets à vendre. A vendre, pour du comptant ou des Bons Confédérés—100 Mulets d'omnibus. J. S. CLAWSON, No 4, rue Royale. 1déc—10f

BLANC DE ZINC—500 livres Blanc de zinc français, à vendre par S D GRATIAA & CO, 53, rue Douane. 9 déc

VIN MUSCAT—40 caisses vieux Muscat, à vendre par LOUIS F. MAXENT, 55, rue Toulouse. 7 nov

NOISETTES—noisettes—50 sacs à vendre par BERNARD TURPIN, 55, rue Vieille-Levée. 5 nov

PIASTRES ET DOUBLONS MEXICAINS, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée. 7 déc

VIEUX WHISKY—10 demi-barriques Old Rye 12 ans à vendre par LOUIS F. MAXENT, 55, rue Toulouse.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

UNE SŒUR—Suite.

Les mots de Lucia résonnaient dans la solitude de la cabane avec une effrayante majesté.

Elle disait, en rappelant toujours les images du passé:

—Ensuite, liée au sort de ce bandit, de ce Dominique, j'ai reçu son éducation, le reflet de sa nature. Il m'a élevée dans la répulsion et l'effroi du culte de ces mêmes qu'il méprisait, et par qui il avait bien souffert; de cette Eglise qui avait été pour lui un lieu de supplice, et dont il n'avait connu que la terreur.... Puissantes impressions de l'enfance! je ne pouvais voir des objets de culte, des ornements d'autel sans pâlir; je ne pouvais les trouver sous ma main sans me sentir mourir.... Il m'a élevée aussi, Dominique, dans la haine des nobles, qui avaient outragé en lui le peuple, auquel il appartenait; qui lui avait imprimé d'un coup de pied le stigmate de l'insulte et du mépris sur le front. Et moi, je le vengeais, j'allais froide et implacable, dans la voie qu'il m'avait tracée, cherchant à tromper, séduire, immoler les hommes qui se trouvaient devant mes pas, et réussissant toujours au delà de mes infernales espérances à les séduire, à les immoler. Attachée toujours à la destinée de Dominique, j'ai été avec lui le pauvre enfant sauvage dans les bois du Jura, j'ai été avec lui, à Paris, la noble jeune fille l'égale de sa fortune, de sa grandeur la duchesse de Montbarre,

Claire jeta un cri de stupeur; tout ce qu'elle avait entendu de cette femme étrange et fantastique qui était devant ses yeux lui causait moins d'étonnement stupéfié que de voir sa noblesse devenir une chimère, que de voir se briser le blason de son ancienne amie.

La jeune fille s'était appuyée contre le cintre de la fenêtre et continuait à considérer Lucia, à attendre avec une curiosité tremblante les paroles qui sortiraient de sa bouche.

Le soleil décrivait sa marche sur la terre-sainte de la cabane, en versant une lourde chaleur. Dans le fond, où s'ouvrait la cloison de planches, le feuillage, surmonté du mur et de saules du cimetière, ne versait point de souffre d'air à respirer. On eût dit qu'au milieu de tant de tristesse, les douceurs mêmes de la nature fussent anéanties.

Lucia se taisait maintenant. Toujours sombre et pensive, sa physionomie était pourtant changée: il y passait des mouvements étranges, puis de ces sourires qui s'éteignent aussitôt en faisant naître les larmes, lorsque l'être profondément malheureux s'étonne d'avoir échappé une minute à sa souffrance.

Elle avait tiré de son sein un petit médaillon d'or à cercle d'émail noir; elle le faisait tourner entre ses doigts, et c'était de cet objet que naissait l'effusion subite de son âme tourmentée en tous sens.

—Mon Dieu! disait tout bas la jeune Claire, quel immense et terrible mystère est donc encore caché sous cette petite feuille d'or?

Lucia rêvait, prononçait des mots sans suite, dans lesquels on put enfin distinguer ces paroles:

—Ce médaillon, le joyau donné autrefois à ma pauvreté, et le seul qui m'ait jamais été cher, Georges l'a bien longtemps possédé, il a été près de lui, sous ses yeux, baignant dans l'air qu'il habitait. Maintenant, c'est mon unique trésor, je ne le donnerais pas pour le ciel, si le ciel pouvait m'être rendu.

Puis d'un accent d'exaltation frémissante:

—Oh! quand je vois ce que je suis et quand je pense que j'ai aimé!...... disait-elle. Le baptême de feu avait tout dévoré en moi, excepté cette place du cœur...... A la vue de Georges, j'ai senti tout une nature douce et tendre qui existait en moi, j'ai senti s'épanouir dans mon âme une jeunesse ineffable, que n'avaient pas ramenée mes vingt ans, et que me donnait la présence de Georges...... Je me suis vue près de lui sous des dômes d'orangers....... j'aurais voulu être une de ces faibles fleurs pour lui donner seulement une minute ce parfum qu'il aimait, puis mourir; j'aurais voulu devenir même une simple femme, qui eût passé sa vie à le rendre heureux; pour lui, j'aurais pardonné à Dieu le triste monde qu'il a créé; pour lui, j'aurais vécu sur cette terre détestée, parce que le bonheur de le voir en aurait rempli toute l'étendue.

La voix de Lucia était pleine de tendresse, de larmes, de délire.

Et elle répétait encore.

—Georges!...... Georges!...... A présent il n'est plus dans l'air qui circule autour de nous, il n'est plus sous la voûte du ciel...... Son corps roule au fond des eaux jusqu'à ce que j'aille l'en arracher...... Je l'ai cherché longtemps, je vais le chercher encore....... toujours ...... Mes yeux interrogent tous ces cours bouillonnant de la Seine; je force mon regard à pénétrer vers ce lit de gravier, où le flot a dû jeter le corps de Georges....... Parfois je crois le voir....... il me semble que je descends vers lui les bras tendus, que je repose dans ce lit de sable froid et le presse sur mon cœur....... Mais c'est un corps sans vie....... plus de battements dans cette poitrine que je serre sur mon sein........ plus de lumière dans ces yeux...... plus de souffle sur ces lèvres pressant mes lèvres ardentes...... Ah! pour moi, tout le bonheur, toutes les délices de l'amour seront donc renfermés dans ce baiser funèbre.

Il est impossible de rendre l'expression désolée de ces paroles, de peindre tout ce qu'y ajoutait d'élans désespérés, que de tendresse pénétrante, la figure de Lucia, qui en ce moment semblait n'être formée que d'amour touchant, de découragement passionné, d'exaltation idolâtre.

En l'entendant, Claire était saisie tour à tour de mille émotions qui faisaient vibrer tout son être. Sous l'influence magnétique de ces regards désespérés, de cette voix frémissante, de toutes ces infinies douleurs, elle était prête à plaindre Lucia, à pleurer avec elle.

Mais elle aussi avait aimé Georges, aimé de l'amour d'une sœur, aimé de l'illusion passagère d'être aimée de lui, de partager avec lui un pur et légitime bonheur. Et, à la pensée incroyable, étourdissante du meurtre qu'il avait frappé, elle oubliait toute pitié, son cœur bondissait de colère.

Ce sentiment domina un instant tout le reste. Regardant fixement Lucia, elle dit d'une voix brève, entrecoupée:

—Ce ne sont pas des recherches insensées, des regrets inutiles qui conviennent à votre situation; vous n'avez qu'à vous taire après Georges, pour vous punir de votre crime.

Lucia releva lentement ses grands yeux; pour la première fois elle parut comprendre que son ancienne amie était devant elle et lui parlait. Indifférente à sa présence, sans irritation de ces paroles acerbes qu'elle venait de prononcer, elle secoua seulement la tête en répondant d'un accent calme et sombre:

—Me tuer m'est impossible.

—Pourquoi? dit durement Claire.

—Après tout ce que j'ai fait, répondit Lucia, après avoir été le génie du mal, la haine et le crime incarné, la justice suprême ne le permettrait pas; les coups que je porterais sur moi-même seraient vains; après une telle vie, la mort donnée par une lame de poignard ou une balle dans le cœur serait trop douce.

Et levant dans l'espace un regard plein de lugubre de désespoir.

—Oh! non, ajouta-t-elle, je le sens bien maintenant, je suis née dans un orage, c'est dans un orage que je dois finir...... Tel est en cet instant, je me sens pâle et frémir de tête, c'est que le moment dont je parle approche, c'est que le nuage plane sur ma tête...... il faut l'éclair qui sillonne la nue pour abaisser mon front coupable, il faut l'éclat de la foudre pour anéantir tout ce qu'il y avait d'impie, de criminel en moi...... Oui, la mort va venir comme je le dis, avec la foudre pour arme et la perdition éternelle après elle.

Mais tout à coup, en ce moment, les violentes émotions qui palpitaient dans le sein de Claire et de Lucia furent suspendues par un tressaillement d'extrême surprise.

Elles avaient en même temps, à un léger bruit, tourné la tête.

Et entre elles, au milieu de la cabane, apparaissait une figure de femme, si belle de son expression angélique, de son auréole de douceur, de grâce ineffable, qu'on n'avait jamais rien vu de si pur, de si admirable, de si suave sur la terre.

—Non, dit cette femme, non, Lucia, tu te trompes; ce n'est pas la foudre céleste qui approche pour te frapper, c'est la Providence qui vient à toi pour te consoler, te sauver.

Elle avait bien raison, avec ses douces paroles, cette femme qui arrivait ainsi, car c'était Françoise de Chantal, qui, venue vers l'enclos du cimetière de village pour rejoindre Claire, pénétré de ce côté dans la cour pleine d'ombre, et, par la porte entr'ouverte, avait entendu, autant que son émotion pouvait le lui permettre, ce qui se disait dans la cabane.

Lucia s'était levée à la vue de madame de Chantal. Elle passa ses mains sur son front couvert de sueur froide. Cette voix l'éveillait de son délire; elle revenait à la réalité, mais l'âme bouleversée et pleine d'une indicible stupeur.

Etourdie d'étonnement, elle répéta d'une voix machinale:

—La Providence...... c'est donc vous, madame!

Madame de Chantal fondit en larmes.

—Oh! oui, dit-elle, la miséricorde divine doit bien se servir de moi.... de moi qui suis ta sœur!

Et comme autour d'elle tout restait pétrifié de surprise:

—Ta sœur, répéta la douce sainte; ne pas telle que Dieu nous recommande de l'être entre nous toutes, faibles femmes, mais par les liens plus puissants du sang, qui nous unissent dans une affection naturelle et indissoluble.

Alors madame de Chantal, plaçant son charmant visage en face du grand jour qui venait de la fenêtre, ajouta dans un attendrissement mêlé de larmes et d'une ineffable joie:

—Tiens, si tu doutes, souviens-toi de tes traits, Lucia, et regarde moi.... regarde bien, et dis si je ne suis pas ta sœur!

En effet, cette femme de trente ans, qui en gardant toute la pureté, toute l'innocence de la jeunesse, en avait gardé aussi la grâce, la suave fraîcheur, avec l'exaltation tendre qui la faisait encore en ce moment, était d'un charme ravissant. Elle semblait avoir reçu ce qui était tombé d'attraits de la figure décolorée de Lucia; la distance d'âge s'effaçait, et la ressemblance était aussi complète que frappante.

Lucia la reconnut, mais incapable encore de proférer une parole, elle joignit seulement les mains devant cette apparition saisissante.

Puis, après une minute de contemplation muette, elle se laissa retomber défaillante sur son siége.

Madame de Chandal éprouvait un bonheur souriant qui contrastait avec les sombres impressions répandues autour d'elle; mais le désir de toute sa vie avait été de retrouver sa sœur.

Dans ce que Lucia rapportait de son existence elle n'avait bien entendu que ces premières phrases par lesquelles elle révélait sa naissance; après ce moment, le trouble de son âme l'avait empêchée de comprendre, de juger le reste.

Elle prit une escabelle qui se trouvait là et vint vivement s'asseoir tout près de sa sœur.

—Oui, dit-elle, je suis née dix années avant toi, du mariage légitime de ce haut seigneur du Jura. Après la mort de mon père, des papiers de famille m'ont appris qu'il avait eu une autre fille, née dans le mystère!.... Pardon aux fautes des morts et paix à leurs cendres!...... Cette enfant, enlevée à son berceau, existait sur la terre sans qu'on connût rien de son existence. C'était à moi que revenait la tâche de découvrir ses traces, et je me promis de l'accomplir.

Rapprochant encore son siége et montrant sur ses traits plus d'onctueuse douceur:

—Cette révélation, continua-t-elle, était celle d'une faute, d'un malheur, et pourtant elle remplit mon âme d'une indicible joie...... comprends-tu, toi, Lucia, le bonheur d'avoir une sœur, de sentir son existence doublée dans un être du même sang, de la même nature que nous, dans un autre nous-même, de sentir ainsi naître pour soi l'intimité, l'abandon, la confiance, toutes les plus douces choses du monde, de voir se réfléchir sur les traits d'une autre ses impressions personnelles, ces sentiments secrets qu'on était forcée de tenir comprimés en soi!... d'avoir au milieu de toutes ces affections fragiles, passagères, que donne le monde, une amitié impossible à rompre, dans laquelle on puisse se reposer, placer son âme pour un long avenir, établir solidement son bonheur?

Lucia avait jeté sa tête dans ses mains et se tenait immobile, accoudée sur la petite table. Une étrange faiblesse s'était répandue en elle, son âme de fer s'amollissait, pliait pour la première fois sous ces accents de suave tendresse.

Madame de Chantal la regarda et frissonna devant cette immense détresse où elle la sentit plongée.

Elle tourna alors la tête vers Claire. L'excès de son émotion l'avait jusque-là empêchée de l'apercevoir, ou du moins d'arrêter sa pensée sur cette autre infortunée; elle lui tendit une main amie, sur laquelle la favorite abandonnée appuya ses lèvres, en tachant de dérober par ce mouvement la rougeur qui couvrait son front.

(*A continuer.*) CLÉMENCE ROBERT.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi soir, 11 décembre.

COTON—Nous n'avons aucune transaction à mentionner.

TABAC—Rien d'annoncé.

SUCRE—Bonne demande, approvisionnement plus modéré et hausse. Les ventes comprennent environ 1100 boucauts, à 1⅛ @ 1¾ cts Planteur, 2⅛ @ 2½ l'ordinaire à bon ordinaire, 2¾ @ 3⅛ le fully fair, 4 @ 5 cts le prime à choix, 5 @ 6 cts le jaune clarifié, et 6½ @ 7⅛ le blanc clarifié et 10 cts le clarifié blanc de choix séché au fourneau.

MELASSE—Bonne demande; les vendeurs ont en l'avantage. Il s'est traité environ 220 barils à 16½ @ 17, et 17½ @ 18, et 18½ la fermentée ordinaire à choix, et 18½ @ 19 cts la prime à choix. L'approvisionnement de choix est très faible et les détenteurs ont haussé leurs prix. 400 demi barils à 22 @ 23 cts le strictement prime.

SEL—Un lot de 500 sacs gros sel de Liverpool ont été vendus à l'encan à $1 le sac.

FARINE ET GRAINS—Marché très calme. Aucune transaction.

BACON—Les épaules se détaillent lentement à 20 cts, les plats côtés ribbed à 24 cts, les plats côtés clairs à 27 @ 28 cts, les jambons au naturel à 22 @ 23 cts et les jambons passés au sucre à 25 cts la livre.

WHISKY—Hausse. Le rectifié se détaille à $1 15 le gallon.

GRAISSE—La prime en barillet se détaille à 25 @ 30 cts la livre.

PORC—Le mess se détaille lentement à $44 @ $45 le baril.

CAFE—200 sacs de Rio reçus de Memphis ont été vendus à 40 cts et 400 à 42½ la livre.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 12 décembre 1861.

Arrivés hier, 275 boeufs du Texas, 74 porcs, 229 moutons. Vendu, 174 boeufs du Texas, et 35 boeufs de l'Ouest, 162 porcs, 457 moutons, et 70 veaux. A vendre 90 boeufs du Texas et 23 boeufs de l'Ouest, 1385 porcs, 305 moutons et 205 veaux. Nous cotons

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité	....	30 00 @ 40 00
do 2e qualité	....	20 00 @ 30 00
Bœufs du Texas, 1re qualité par tête	....	30 00 @ 35 00
do 2e qualité	....	20 00 @ 25 00
Porcs, 1re qualité	....	6 00 @ 10 00
do 2e qualité	....	[illegible]
Moutons, 1re qualité par tête	....	4 00 @ 5 00
do 2e qualité	....	— 00 @ — 00
Vaches laitières, 1re qualité	....	— 00 @ — 00
Veaux 1re qualité	....	9 00 @ 11 00

OR. OR. OR.

Vente et achat **D'OR ET D'ARGENT.** Achat de Diamants, de Montres et de Bijouterie. — AUSSI — **PRET D'ARGENT.** JAMES ANDREWS, *Courtier de change*, No 3, rue St-Charles, près Canal, au 1er salon de photographie. 12 déc—3f

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. Casadavant,

CHIRURGIEN DENTISTE, 107, *rue Royale, en face l'Hôtel St Louis.* ☞ Continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. 12 déc—1m

AVIS AUX PROFESSEURS.

Board des Directeurs des Ecoles Publiques du Troisième District.

BUREAU DU SURINTENDANT, Nlle-Orléans, 11 décembre 1861.

UN examen des candidats à la place de Principale de l'Ecole préparatoire des demoiselles et à la place de l'Ecole Washington des garçons, aura lieu à l'Ecole Jefferson Davis, le 18 du courant, à 4 heures de l'après midi. 12 déc—3f ALF. BOURGES, surintendant.

Changement de domicile—DE MEMPHIS, Tenn, A LA NOUVELLE ORLEANS.

Guérison de hernies par Mr. A. GLIDDON, fabricant de bandages.

UNE résidence de huit ans à Memphis, Tenn, lui a permis de dire qu'il peut faire EGALE et SURPASSE dans cette spécialité—ainsi que le prouve un nombre de certificats. Le métal de ses instruments qu'il emploie n'est pas corrodé et ne sont affecté ni par le temps ni par l'usage. Il fait sur commande des jambes et des bras artificiels et s'occupe spécialement des enfants. On peut le consulter, tous les jours, pour le moment, chez M. Treforth, rue de la Douane, No 13A, N. O. Il est autorisé à donner les références suivantes:

M. E. SALOMON, (De la maison F. J. Hart & Co) M. J. M. KEEVER, Président de la Cie de l'Express du Sud. Le capt. LAURDA, des Etats Confédérés du steamer *Ivy*. 12 déc—1m—vbc.

Demande d'ouvrières

ON demande vingt-cinq bonnes ouvrières françaises pour travailler dans la confection des chemises pour dames, enfants, &c. On donnera la préférence aux ouvrières modistes et à celles qui ont travaillé en lingerie. On trouvera travail fixe et sera payé promptement au No 321, rue Commune. WILLIAM DAUPHIN. P. S. On demande aussi dans la même maison, deux jeunes garçons intelligents, de 15 ans. 12 déc

ARGENT A PRETER ET PROPRIETES A VENDRE.

QUARANTE-MILLE piastres à prêter sur bonne hypothèque, à un prix raisonnable, et un grand nombre de propriétés et de terrains nus à vendre à bas prix. Ces propriétés sont situées dans différentes parties de la ville, à Jefferson, Carrollton, Covington et sur le chemin de fer de Jackson. S'adresser à G. HUNTINGTON. courtier de propriétés foncières, chez F. P. Sargent, dans la rue du Camp, No 56. Il payera au comptant une bonne cuisinière de 35 ans, un garçon de 14 ans et une fille de 11 ans. Il échangera un petit cottage situé dans le Deuxième District pour un cottage ou une maison à étage, située dans le Premier ou le Quatrième District et payera la différence en argent. 12 déc—6f

AVIS.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu José Prats, sont priées de les faire connaître, ainsi que les titres sur lesquels elles sont fondées, et d'en déposer note dans les jours qui suivront cette notice, au bureau de M. Octave de Armas, notaire de la succession, No 146 rue Royale. Nlle-Orléans, 12 décembre 1861. (Signé.) R. VIONNET, Exécuteur testamentaire. 12 déc—3 au 16 j

BONNE OCCASION.

Magasin de cigares à vendre.

A VENDRE le magasin de cigares situé rue Poydras, No 91. C'est une des meilleures positions de la ville pour ce genre d'affaire. Ce magasin est établi depuis l'année 1850 et sera vendu à bon marché pour du comptant. J. G. GLAUDIN, No 95, rue Poydras. 12 déc—6f.

CHANDELLES.

CENT caisses Etoile, poids plein et léger. 100 caisses dito spermes. A vendre par S. H. KENNEDY & Cie., No 96, rue Poydras. 11 déc—6

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI 6 janvier 1862, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, au bureau No 15½, rue Baronne. CHARLES D. ELDER, Secrétaire. 4 déc—au 6 janv

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du lac Pontchartrain.

Nlle Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI 6 janvier 1862, de 10 heures du matin, à midi et quart, au bureau No 15½ rue Baronne. CHARLES D. ELDER, Secrétaire. 4 déc—au 6 janv

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans

21 décembre 1861.

UNE élection de six Directeurs de cette compagnie pour l'année aura lieu au bureau, rue de la Commune, No 129, LUNDI, 6 janvier prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi. H. O. J. TISDALE, Trésorier. 3 déc—30f

AVIS.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'ASSEMBLEE ANNUELLE des actionnaires de cette Compagnie aura lieu, le 20 du courant, et l'élection de Directeurs le 22 janvier prochain, au Bureau de la Compagnie, rue St Pierre, No 3. BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire. 3 déc—au 22 j

PAPIER PEINT.

AVIS est par le présent donné aux marchands de papier peint, entrepreneurs en bâtiments et au public en général— Que le 28 du présent mois, il sera vendu par Pratte- mus de M.—— encanteur, le fonds de papier de tentures situé rue de Chartres, No 148, près de la rue Toulouse, à 11 heures du matin, et consistant en papier peint—

Communs, Petit satin, Satin, &c, &c, BORDURES VELOUTEES et Imitation; DEVANTS DE CHEMINEES; STATUES, ornements, &c., &c.

Conditions—Pour toutes ventes au-dessus de $200, 60 jours de crédit, avec billets endossés à satisfaction; pour toutes sommes au-dessous—comptant. 11 déc—10f

AVIS.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu André Clavier, sont priées de les présenter, sans délai, au soussigné. CHARLES BIENVENU, avocat, Passage de la Bourse, No 38. 11déc—6f

VIN DE XERES—importation directe— 40 octaves Xeres fin et extra fin; 350 caisses Xeres pâle et pajarete—une partie en Douane. Ces vins sont dignes de l'attention des connaisseurs et sont fortement recommandés. A vendre par BORNIO & BRO. Rue Gravier, No 34. 11 déc

FORMATION DE MATELOTS-CANONNIERS.

LES Français qui ont quelque connaissance de la manœuvre des embarcations ou du canon, et généralement tous ceux qui se sentiraient aptes à apprendre ce genre de service et qui désireraient faire partie du corps désigné sous le nom de "Matelots-Canonniers" sont priés d'inscrire leurs noms et résidence chez le capitaine H. FLORENVILLE, 84, rue Conti, ou chez le capitaine T. Dufart, No 91 rue Royale. 12 déc

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée.

LES actionnaires de la Compagnie sont prévenus que le dividende de quatre pour cent sera payé par la Compagnie. J. V. CHAFFRY, Secrétaire. 11 déc—6

Amidon, Amidon.

DEUX CENT CINQUANTE caisses en magasin provenant de la fabrique d'amidon de la Nouvelle-Orléans. HICKMAN, DUGAS & MAIGNAN agents, 11 déc—3f 5 et 6 Front Levée

Cochons et Vaches.

LES personnes élevant des cochons ainsi que des vaches, trouveront pour dix sous le baril, une excellente nourriture pour leurs animaux à la fabrique d'amidon de la Nouvelle Orléans, 150, Vieille Levée, Troisième District. 11 déc—3f

PAPIER A IMPRIMER, POUR LES JOURNAUX.

Papier à enveloppe. Pour les marchands de comestibles et les bouchers. **Excellentes mèches de chandelles,** Un petit lot d'Amandes à la Dame, première qualité, **50 sacs de sel.** A vendre par GRAY, BRO. & Co., rue Vieille Levée, No 111, près la rue St-Louis. 11 déc—6

Publication toute récente.

Une belle carte géographique de **LA CAROLINE DU SUD, de la GEORGIE et d'une partie de la FLORIDE.**

Prix—Cinquante cents.

Une carte des côtes de la LOUISIANE, du MISSISSIPPI, de l'ALABAMA en donnant les sondages &c. Prix, $1 5.

Ces cartes sont faites d'après les relevés du gouvernement des Etats-Unis et sont les plus exactes qui aient jamais été publiées dans les Etats Confédérés.

☞ Il sera fait un fort escompte au commerce.

A vendre également un grand assortiment de cartes de la Virginie, de différents prix.

A vendre par HOLLE & Co. 2 déc—1m Passage de la Bourse, No 61, Nlle-Orléans.

UNE FOIRE MILITAIRE aura lieu, à Odd Fellow's Hall,

LE 12, LE 13 ET LE 14 COURANT, Au profit des Orleans Cadets, compagnie E.

PRIX DU BILLET, 25 cents. A vendre à la porte. 10 déc—3f

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MALARD & TOOKER

ONT transporté leur magasin d'habillements confectionnés de l'encoignure des rues Canal et Vieille Levée, au **No 10, rue de Chartres,** ☞ Où ils tiendront comme par le passé, **Un grand assortiment d'habillements confectionnés** De toutes qualités. 10 déc—3f v. camp af

Bureau de la Compagnie de Manufacture de Souliers du Sud.

Rue St Charles, No 22. Nouvelle Orléans, 10 décembre 1861.

LE 9 du courant, à une assemblée des actionnaires, conformément à l'article VI de la Charte, ont été élus Directeurs pour l'année WILHELMUS BOGART, ANTOINE CARRIERE, JOHN THORNHILL, SAML P. DUNCAN, PAUL QUEYROUZE. 10déc—1ef GEO H. ROZET, Secrétaire.

AVIS.

LA société existant jusqu'à ce jour entre Edmond Duforessier et Laurent Pasquier, sous la raison de Duforessier & Pasquier, est dissoute, aujourd'hui, d'un commun accord. L'un ou l'autre des soussignés se servira du nom de la société en liquidation. M. Laurent Pasquier continuera les affaires sous le nom de Laurent Pasquier. ED DUFORESSIER, LAURENT PASQUIER. Nlle Orléans, 10 décembre 1861. 10 déc—6f

AVIS.

DEUX certificats de dépôt émis par la Banque de la Louisiane, l'un de deux mille cinq cents piastres, No 2301, et l'autre de deux mille trois cent huit piastres et trente-huit cents, No 2302, tous deux datés du 26 juin 1861 et payables à l'ordre de S. G. Cole, ont été perdus ou volés. Ils furent mis à la poste, le 29 juin 1861, par Ingram & Keith, adressés à S. G. Cole, Villa de Mier, République du Mexique, mais n'arrivèrent pas à leur destination, et on n'en a plus entendu parler. On est prévenu de ne pas prendre ou négocier lesdits certificats de dépôt, attendu que le paiement en a été arrêté. La personne qui les rapportera au soussigné recevra une récompense de cinquante piastres. INGRAM & KEITH, Pour S. G. Cole. Nlle-Orléans, 30 novembre 1861. 3déc—2m—4 jours

Compagnie de chemin de fer de la ville de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 6 décembre 1861.

LA compagnie du chemin de fer de la ville ayant appris que les tickets émis par elle pour la compagnie seulement, sont devenus un moyen de circulation dans la communauté et peuvent devenir un sujet de spéculation ou d'abus, a résolu que les tickets émis par elle ne seront pris qu'en paiement de passage dans les chars et ne seront pas payés autrement; qu'aucuns autres tickets que ceux émis par la compagnie de chemin de fer de Carrollton, la compagnie de chemins de fer de la ville et les propriétaires d'omnibus ne seront reçus en paiement de passage. 7 déc—10f WM P. SINNOTT, secrétaire.

COMPAGNIE DE

Fabrique de cuir de la Confédération.

LE 26 novembre, les actionnaires se sont réunis et ont élu les directeurs suivants: William Henderson, Harmon Doane, Wm H. Letchford, David Taylor, E. T. Parker. Lundi, 2 du courant, les Directeurs ont élu les officiers suivants: Wm Henderson, président, Mark Walton, secrétaire et trésorier, Jonathan D. Knox, surintendant. Nlle-Orléans, 4, décembre 1861. 5 déc—1m

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société sous la raison sociale de BRADBURY & NAUTRE, ayant pour but, la manufacture d'*Huile de graines de coton*, dans la ville de la Nlle-Orléans, laquelle manufacture sera connue sous le nom de CRESCENT COTTON SEED OIL FACTORY, suivant acte passé par-devant Edward Barnett, notaire public. C. W. BRADBURY, B. NAUTRE. 5 déc—10f

Magasins de Meubles de seconde main.

Rue de la Douane, No 138.

LE soussigné donne de bons prix de meubles, de pianos, de tapis, &c., de seconde main, en bon ordre ou autrement. Il les vend, les échange, les répare et exécute promptement les commandes. B. F. CASANAVE. 2 déc—1 m

DEMANDE.

ON demande une nourrice française sans enfants. S'adresser, rue Cléo, No 180, entre Apolo et Bacchus. 11 déc—6

OFFICIEL PAR LE GOUVERNEUR.

Quartier Général de la Milice de la Louisiane.

Bureau de l'Adjudant Général. Nlle Orléans, 10 décembre 1861.

ORDRES No 1562—Le commandant en chef acceptera un régiment d'infanterie pour service actif, pour la durée de la guerre et pour être transféré aux Etats Confédérés; chaque compagnie doit être composée d'un capitaine, d'un premier et de deux lieutenants, de quatre sergents, de quatre caporaux et d'au moins soixante-quatre soldats. Ce régiment sera armé et équipé par l'Etat.

Par ordre de THOS. O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef. M. GRIVOT, 12 déc—4f Adjudant et Inspecteur général.

LEGION ESPAÑOLA.

Orden general, No 10.

Segun está prevenido anteriormente, el ejercicio de batallon tendrá lugar todos los viernes, pero desde el 13 del actual inclusive, la hora de reunion será à las 3 1/2 de la tarde, y la Legion vestirá de uniforme.

Con motivo del cambio de hora para los ejercicios por compañias, la Academia de oficiales, sargentos y cabos solo tendrá efecto los sábados. El comendante, P. AVENDAÑO. J. GUMA, ayudante. 12dec—2f

LÉGION FRANÇAISE.

Première Compagnie.

A partir de ce jour l'appel pour l'école de peloton du jeudi se fera à QUATRE heures PRECISES. Par ordre du capitaine. 12 déc C. LANDREDIE, Sergent.

LEGION FRANÇAISE.

ORDRE No 86 — Nelle-Orléans, 12 décembre 1861.—Il n'y aura pas d'école de Bataillon AUJOURD'HUI. ALBIN ROCHEREAU, Chef de Bataillon. 12 déc—1 CH. LAFFON DE LADÉBAT, Adjt-Major.

LÉGION FRANÇAISE.

Quatrième Compagnie. Ecole de Peloton AUJOURD'HUI—Appel à la Caserne à 4 heures précises de l'après-midi. Les membres sont priés d'être ponctuels. Par ordre du Capitaine, A. LAMOTTE, Sergent-Major. 12 déc—1

COMPAGNIE BELGE.

Il n'y aura pas d'école de bataillon aujourd'hui. Nouvelle-Orléans, le 12 décembre 1861. Par ordre du capitaine Max Le Roy. Le sergent major G. SOLMIS. 12 déc—1

Meschacébé Native Guards.

La compagnie se réunira, en grande tenue, dimanche, à 8 heures et demie du matin, à la salle d'Economie, pour se rendre par les rues Bourgogne et Craps à la Place Washington. De quelques exercices auront lieu. De là, elle défilera les rues Moreau et Chartres jusqu'à la rue du Canal et s'en retournera en caserne par la rue des Remparts.

La plus grande ponctualité est requise. Par ordre du Capitaine, E. DUBOIS, 12 dec—13,14 Sergent-Major

VETERANS FRANÇAIS.

SEANCE EXTRAORDINAIRE

Les membres de cette compagnie sont invités JEUDI, 12 courant, à 8 heures du soir, rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse, chez M. Zirkenbach, tailleur. La plus grande ponctualité est requise. Par ordre du comité. L. FOURNIER. 11 déc—2f

TIRAILLEURS D'ORLEANS.

Seconde compagnie. Ordre No 11.—Les membres de cette compagnie se réuniront à leur arsenal, jeudi, 12 courant, à 5½ heures précises, pour la réception de leur drapeau. Equipement complet avec guêtres et gants blancs. On est requis d'être ponctuel. Par ordre du capitaine, S. FLASSAN. A A CLARET, sergent major. 11 déc—2f

OUVERTURE DU THÉATRE D'ORLÉANS.

DIMANCHE, 15 décembre 1861.

Deux représentations par semaine, le jeudi et le dimanche.

Par MM. les artistes réunis en société

1ère Représentation **LA NUIT BLANCHE** Opérette en 1 acte, musique de Offenbach.

1ère Représentation *ELLE EST FOLLE* Drame en 2 actes.

Première Représentation **MONSIEUR LAFLEUR** Vaudeville en 1 acte.

Réduction du prix des places:

Premières, Parquets, Loges et Baignoires grillées	$1 00
Parterre Secondes et Baignoires découvertes	75
Loges grillées de secondes (familles de couleur)	75
Troisièmes, (esclaves)	50

☞ Vu la rareté du change, la société a émis des bons de 25 sous. Les détenteurs de ces bons pourront, lorsqu'ils en auront deux, se présenter au bureau de location le lendemain de chaque représentation, pour en recevoir le remboursement.

☞ On s'abonne au bureau du contrôle, rue d'Orléans, de 10 heures à 3 heures tous les jours.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST CHARLES.

VENDREDI soir, 13 décembre.

PANTECHNOPTOMON, tableau mouvant, et une série des événements les plus frappants dans la guerre de la *Liberté du Sud*, incidents comiques, effets scéniques, faits historiques, la BATAILLE DE MANASSAS et la fameuse course des Yankees.

Représentation tous les samedis à midi. Prix, 50 cents; enfants et domestiques (représentation de midi seulement) 25 cents — Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie du soir et le spectacle commencera à 7 heures et demie.—Le contrôle s'ouvre à 9 heures du matin.—Loges à louer dans le couloir des premières.

THEATRE DE L'OPERA.

Grand Concert

Au Profit de l'Armée de l'Ouest, *Sous le patronage du* **REGIMENT DES GARDES D'ORLEANS**

LES amateurs de cette ville donneront un grand Concert MERCREDI, 18 décembre, au THEATRE DE L'OPERA et à cette occasion le célèbre Oratorio de Rossini, le

Stabat Mater

sera chanté par un chœur de quatre-vingt-neuf dames et messieurs et un orchestre complet sous la direction de M. G. Collignon.

Prix d'entrée—Premières et secondes, loges grillées et parquets, $1 50.

☞ Les propriétaires de loges auront, jusqu'au 12 du courant, le privilège de les retenir et, après cette date, la liste des loges sera ouverte à tous les demandeurs.

☞ Les détenteurs de billets émis pour ce Concert sont respectueusement informés qu'ils peuvent les échanger ou que le montant leur en sera rendu en s'adressant à H. RUFFIER, au contrôle du Théâtre de l'Opéra. 9 déc—au 18

BAL PARÉ

Pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens au Masonic Hall, au profit du Marché gratuit,

SAMEDI soir, 21 décembre 1861.

DIRECTEURS

Fred A Rasch, A. Sambola, A. C. Torrance, J. W. Bryant, L. Roux, B. W. Hebrard, L. Saiern, L. Schmidt, J. Hoban, J. Hidon, C. Faber, E. C. Grégoire, P. Gual, J. Zeeder, E. Ledue, L. Ulm, W. B. Dumas, E. C. Abadie, W. Reinarth, J. A. Feuillobey, A. R. Blais, A. Ivoy.

Billet de Messieurs $1 00

☞ On peut s'en procurer en s'adressant à l'un des Directeurs.—Les dames sont priées de présenter leurs billets d'invitation à la porte. On peut avoir des invitations pour les Dames en s'adressant à M. B. W. Hebard, député du Contrôleur, à l'Hotel de Ville.—Les propositions pour louer la buvette et le restaurant, seront reçues jusqu'au mercredi, 18 du courant, dans la rue d'Orléans, No 32. 12déc 2, 16, au 21

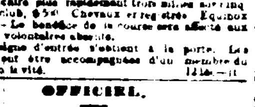

Courses de la Métairie.

JOCKEY CLUB

Troisième journée.

LA course de ce jour commence à 3 heures P. M.—Course de 1 mille. Le prix sera décerné au cheval qui franchira plus rapidement trois milles suivant Bourse du club, $500. Chevaux enregistrés: Equinox et un autre.—Le bénéfice de la course sera affecté aux familles des volontaires absents.

☞ L'insigne d'entrée s'obtient à la porte. Les dames devront être accompagnées d'un membre du club ou d'un la vité. 12 déc—11

OFFICIEL.

BUREAU DE L'EXECUTIF.

Bâton Rouge, 5 novembre 1861.

CONFORMEMENT à la section 13 de l'Acte No 182 approuvé le 9 mars 1857, intitulé "Acte relativement à certaines dettes de l'Etat", des propositions cachetées seront reçues, pendant soixante jours, à partir de la première publication de cette annonce pour l'achat par l'Etat de la Louisiane de bons représentant une valeur de cent mille piastres (plus ou moins) et qui peuvent être reçus par l'Etat comme garantie pour la circulation des Banques Libres de cet Etat, établies en vertu de l'Acte No 165, approuvé le 15 mars 1855.—Toutes les propositions devront être adressées à l'Auditeur et au Trésorier, à Bâton Rouge, et devront être endossées "Propositions pour l'achat de bons de l'Etat." Ces propositions seront ouvertes par les deux officiers susdits, SAMEDI, 4 janvier 1862. Il en sera fait de l'enchérisseur ou des enchérisseurs offrant de vendre les dits bons au meilleur marché.

Le Gouverneur se réserve le droit de rejeter les propositions, en partie ou en totalité, et de demander, par annonce, de nouvelles propositions.

[Signé] THOMAS O. MOORE. Par le Gouverneur P. H. HARDY, Secrétaire d'Etat. 7nov—en 3jan

Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain.

Avis aux Actionnaires.

A une Assemblée qui a eu lieu aujourd'hui, les Directeurs ont déclaré un dividende semi-annuel de 4 pour cent sur le capital, lequel dividende provient des bénéfices du chemin et sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause à partir du courant. ALFRED BOUROFS, 4déc—au 31 déc Secrétaire.

Loterie de Dons Gratuits.

LES différents comités à l'Hôtel St-Louis prient les habitants de la Nlle-Orléans et de l'Etat, d'envoyer leurs dons le plus tôt possible, de manière à ce qu'ils puissent être classés, étiquetés et arrangés dans le Bazar et afin d'éviter une accumulation de travail au dernier moment. 6déc—

AVIS

Aux connaisseurs longtemps privés.

A vendre par O. A. BELOT.

SOIXANTE-SEIZE MILLE cigares des marques les plus recherchées, telles que—

6,000 Londres Cabanas,	10,600 Toreno
10,000 Imperiales Cabanas,	2,700 Résalia Britani- a
10,7[illegible] Ingenuidad,	1,700 Turquita,
5,300 Cervantes,	2,300 Conchitas,
8,800 Intimidad	10,000 Breves Intimidad

O. A. BELOT. Offre en vente, 200,000 cigares confédérés. S'adresser rues Claiborne et Ste-Anne. 5 déc—1m

Extrait Perfectionné de Café.

CE précieux article qui donne un café pur et délicieux et une économie d'au moins la moitié, est constamment en vente, en gros et en détail, chez A. BLAISE & CO., seuls agents, à l'encoignure des rues Royale et Toulouse.

Les fabricants sont MM J. REISS & Co, (rue Robertson, No 197) qui sont prêts à remplir toutes les commandes qui leur seront adressées. 21 nov—1m

VINS! VINS!

QUATRE-VINGT-QUINZE barriques de vin de Bordeaux pour familles, à vendre au-dessous du cours pour du comptant. 34 caisses fruits à l'eau de vie. S'adresser à J. M. TUPERY, No 150, rue Royale, 20 nov—1m de 6 à 5 heures.

AVIS.

JAS S. KNAPP, chirurgien-dentiste, offre ses services à ceux qui ont des opérations à se faire faire à la bouche. On le trouvera à son cabinet, No 15, rue Baronne près Canal. Ses prix ne sont pas ceux des charlatans. 18nov—1m

VIN.

QUATRE-VINGT barriques vin de Bordeaux, d'excellente qualité—le demi dito Sauterne, à vendre au prix modéré, pour clore une facture—Egalement bodchons à vendre. J. F. CLAY, 18 nov—1m rue Royale, No 52

HUILE DE LIN.

A VENDRE—Un lot d'excellente HUILE DE LIN BOUILLIE. S'adresser au No 157, rue Conti, entre Bourgogne et Remparts. 21nov—

A VENDRE
600 livres de Soda au gré des acheteurs.

S'adresser au No 50, Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. 28nov—

A louer.

Une jolie résidence rue Sta. Anna, entre Prieur et Johnson, ayant 6 pièces dont 5 dans la maison et trois dans la cuisine. [ouvrage fini] Prix $16 par mois pour les clés. S'adresser en face de la propriété. 28nov 15f

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 6 décembre 1861.

LES actionnaires sont prévenus que l'impôt de guerre sur le capital de cette banque sera payé par la corporation et qu'ils sont par conséquent individuellement exemptés de payer ledite taxe. L. BERNARD, 7 déc— Caissier

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

LES actionnaires sont prévenus que l'impôt de guerre sur le capital de la compagnie sera payé par la corporation et qu'ils sont conséquemment exemptés de payer ledit impôt. BENJ. F. FLANDERS, 7 déc—6 Secrétaire

Compagnie de Chemins de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à la charte, la première élection annuelle de douze directeurs de cette Compagnie, pour douze mois, aura lieu au bureau de la Compagnie, le troisième lundi de décembre, 16 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi. 5déc—au 16 WM P. SINNOTT, secrétaire.

Bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle Orléans, 16 novembre 1861.

Les réparations sur le chemin de fer "Western et Atlantic" étant achevées, nous sommes prêts à recevoir et expédier le fret pour la Géorgie et la Caroline du Sud. 19 nov

Armes pour le gouvernement.

LES personnes ayant des fusils ou des baïonnettes à donner au gouvernement, sont priées de s'adresser à l'Agence de la Confédération, dans la rue du Camp, No 18. Major-général M. LOVELL, Commandant du Département No 1, A. des E.-C. BALLARD S. DURS, Chapelain et agent. 9 déc—6f

Aux Pharmaciens et aux Teinturiers.

JE, soussigné vient de recevoir et vendrai, au plus bas prix du marché, un assortiment de médicaments et d'articles de teinturiers, tels que Esprit de thérébentine, Gomme, Fustic, Crème de tartre, Camphre, Potasse bichromate, Potasse chromate, Shillac, Alcool tartrique, Lessive concentrée, Grain de Chio, Carbonate d'ammoniaque, &c., &c., &c., &c. &c., &c. F. FREDERICKSON, Pharmacien. 5déc— Encoign. Poydras et Baronne.

AVIS.

ON achète du VIEIL OR, du vieil argent et des diamants, à des prix raisonnables; on prête également de l'argent sur les propriétés foncières et les meubles ou en achète des monnaies d'argent et d'or en gros. **Bureau de prêts du Sud,** 16 nov—1m Rue de la Douane, No 52.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE.

Linge fait, chaussures, chemises et marchandises sèches.

PAR HENRI SAMORY, C. SAMORY, encanteur.

JEUDI 12 décembre, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

Un grand assortiment Linge fait, Chaussures, Chemises et Marchandises Sèches de saison. Conditions—A la vente 11 déc—

Vente sans réserve pour cause de départ,

Pharmacie située au coin des rues Bourbon et Conti,

PAR J. EUGENE TOURNE, encanteur.

JEUDI, 19 décembre 1861, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan sans réserve aucune, la pharmacie située au coin des rues Bourbon et Conti, avec un stock total de drogues, médicaments patentés, parfumeries fines &c.

La dite pharmacie sera offerte en bloc, et s'il n'y a pas d'acquéreur, on procédera immédiatement, à la vente par lots. Conditions comptant. 12 dec

Habillements d'hiver — Marchandises sèches.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

IL sera vendu vendredi 13 du courant, à 10 heures A. M., à leur magasin d'encan, No 63 rue de Chartres 100 lots d'habillements d'hiver —AUSSI— 100 lots de marchandises sèches. Conditions—à la vente 12 déc

Eaux-de-vie françaises, vin rouge, whisky d'Irlande, Rhum de la Jamaïque, porto, liqueurs, vermouth, absynthe &c.

PAR BERNARD TURPIN.

VENDREDI, 13 décembre, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan, au magasin No 95 rue de la Vieille Levée

5 huit à nos eau de-vie importées, Cortier & Martin, 5 quarts do do Rivert Pellevoisin, 4 poinçons rhum de la Jamaïque en douane, 3 do whisky d'Irlande do, 97 caisses absynthe importées, différentes marques, 85 do vin rouge, diverses qualités, 6 quarts Porto, 75 caisses vermouth, marques diverses, 58 do liqueurs, punch au rum, maraschino, &c, 18 do vieille eau de-vie de Cognac, 17 do pêches à l'eau de vie, 21 do petits pois accommodés

Aussi sardines, amandes Xeres, Madère, flacons à maraschino et carafes vides, Bourbon whisky, etc. 12 déc

Succession de F A Wickmann—No 18595,

PAR J B CROZAT, encanteur, Bureau, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu à l'encan, à l'encoignure des rues Clouet et Bons Enfans, vendredi 13me jour du mois de décembre 1861, à 10 heures A M en vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Seconde Cour du District de la Nouvelle Orléans, daté le 9me jour du mois de décembre 1861, dossier de la Cour, No 16,585, pour le compte de ladite succession, savoir,

Le contenu d'une grocerie se composant de brandy whiskey, vin, un lot de vaisselle, meubles, volailles, &c &c. Conditions, comptant. 11 dec—3

Grande vente de meubles, à l'encan, le propriétaire se retirant des affaires.

PAR R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, vendredi, 20 du courant, à 10 heures et demie, au magasin de meubles, No 34 rue St Philippe, entre les rues Royale et Chartres—Tout le fonds du dit magasin, comprenant des meubles en acajou et en noyer bois de lit armoires, bureaux, sofas, otto mans, chaises, berceuses, marbres, glaces, &c. &c. Conditions—comptant 10 déc

Vente renvoyée.

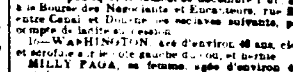

ESCLAVES A L'ENCAN.

Succession de Juan Ygnacio de Egaña.

PAR N VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 10 octobre 1861, dossier de la Cour No 16 633, il sera vendu et vente publique, le samedi 28 décembre 1861, à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane les esclaves suivants, pour le compte de ladite succession

1o—WASHINGTON, âgé d'environ 40 ans, cicatrice et scrofule à la cuisse gauche du cou, et le nègre MILLY PAGA, sa femme, âgée d'environ 46 ans, maladive.

2—JACOB, âgé d'environ 48 ans, cataracte à l'œil droit

JUDY, sa femme âgée d'environ 40 ans, estropiée de la main gauche et rhumatisme au genou gauche.

3—FRANÇOIS, âgé d'environ 60 ans, ayant une hernie.

VICTORINE, sa femme, âgée d'environ 41 ans, bonne santé

4—DUCIS, âgé d'environ 38 ans, bonne santé.

5—PLEASANT, âgé d'environ 35 ans, malade, paralysé.

6—ALECK, âgé d'environ 30 ans.

7—ANTOINE, âgé d'environ 7 ans.

N. B.—Le mari et la femme seront vendus ensemble.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant le reste à 6 et 12 mois de crédit, en acceptation de la ville à la satisfaction de l'exécuteur garantie par hypothèque sur lesdits esclaves jusqu'au paiement, et 8 pour cent de l'intérêt par an de la date à échéance, et 6 pour cent de la vente à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant M. T. G. Y., notaire public 21 nov—2 12 14 28

Succession de Jose Prats.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 28 novembre 1861, Dossier de la Cour No 534. il sera vendu, en vente publique, le SAMEDI, 4 janvier 1862, à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre rues Douane et Canal, les esclaves suivants pour le compte de ladite succession:

HENRIETTE, griffonne âgée d'environ 41 ans, blanchisseuse et repasseuse—Ensemble son fils WILLIAM, âgé d'environ 14 ans.

Conditions—comptant.

Actes de vente par devant O DeArmas, notaire public. 1 déc—2 14 28—janv 4

VENTES JUDICIAIRES.

R Champagne vs ses créanciers et les créanciers de Champagne et Nicolas.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,686—En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 décembre 1861, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 21 de décembre 1861, à 11 heures A M, sur les lieux ci-après désignés pour le compte des créanciers de l'insolvable à la vente publique et adjudication de

Le fonds et l'installation d'un magasin d'habillements situé au No 95, rue de la Vieille Levée, entre les rues Bte Anne et Maison Dauphine Douane et Bienville, cède par les créanciers ayant au bilan.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication JOHN P. WALDEN, 9 déc—9 12 14 17 21 Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES,

Succession de J. B. LYNCH—No 16,372

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, de faire valoir leurs oppositions, sous dix jours, à partir de la présente publication, ou les raisons pour lesquelles le tableau présenté par l'Exécuteur Testamentaire de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, 12 déc—10 21 Député-Greffier.

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City, (Le).

FABRIQUE du fil de coton, ouate et coton à calfater. Le fil de coton sera mis sur commande, en paquets simples et en numéros assortis 5 12.

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.

L. N. LANE, 30 nov—4m Propriétaire.

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat, en ville, visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant. U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés. Pour les conditions, s'adresser Chez U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.

Pas de Mercure!

MALADIES SECRETES.

Chez l'homme et la femme.

M. E. GAUDOZ, pharmacien de l'Ecole de Paris, de retour de France, continue à guérir les maladies secrètes et chroniques.

Cabinet de consultations à sa pharmacie, encoignure Conti et Bourgogne.

INJECTION RICORD.

C'est avec cette injection que le Dr Ricord fait de brillantes cures, les Ecoulements, la Gonorrhée chronique, les fleurs blanches, etc., etc., disparaissent en quelques jours. Pharmacie enc. Conti et Bourgogne.

ROB ANTI-MERCURIEL.

Pour la guérison de toutes les maladies anciennes, syphilitiques, accidentelles, et celles causées par le MERCURE, telles que Plaies syphilitiques, Dartres, Ulcères, Exostoses, Carie des os, etc. etc.

E. GAUDOZ, 5nov—6me encoignure Conti et Bourgogne.

BATISSES PONTALBA, A louer,

Maisons et magasins faisant face à la Place Jackson. S'adresser à H. PEYCHAUD, Au bureau de la Compagnie d'Assurance du Hop encoignure Canal et Exchange Alley. 11oct

1200 carottes Tabac Perrique,

de première qualité,

De la GRANDE POINTE, paroisse St Jacques, A vendre par E. BOURGEOIS, 22 nov—1m 19, rue Conti

A VENDRE.

TABAC DE LA FLORIDE en boîte, ainsi que du Mason County pour caps et troupes, par GUNTHER, ROGEWALD & Co., 27 nov—12 62, rue Poydras.

J. R. Jaffray & Co.,

7, St. MILDREDS COURT, Londres, (Angleterre).

Agent M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier, Nouvelle-Orléans. 27 juil—6m

A LOUER,

La maison No 18, rue Conti, entre Chartres et Levée. S'adresser chez ETERNOD & PIAGET, 22 nov 48, rue de Chartres.

VINS, EAUX-DE-VIE, &c.—35 barriques vin rouge Bordeaux, bonne qualité, 780 caisses vin rouge Bordeaux, diverses qualités, 61 do vermouth, 1000 caisses et paniers vin de Champagne diverses marques, 15 futailles vin de Sherry, en demi et quarts de pipe, 50 quarts de pipe vin de Porto, 50 caisses absinthe suisse à Lecoultre, 50 do kirsch, 200 futailles eaux de vie des marques Gautier frères, Castillo, Sazerac & Co, Pinet, Castillon & Co, Pinard & Co, Larronde frères 80 caisses fraises au jus, 15 do fruits à l'eau de vie, 100 do vin de Bourgogne, 25 do petits pois au naturel, 10 do de 100 quarts boîtes pâtés truffés, 10 do de 50 2 boîtes truffes du Périgord. En magasin et en douane, à vendre par S D GRATIAA & Co. 53, rue Douane. 9 déc

EN magasin et à vendre par les soussignés—Vin rouge et blanc, en barriques et caisses; Absinthe marques Edouard Pernod et T. L. Kirsch, Vermouth. QUEYROUZE BROS. 10 déc—6 5 à 14, rue St-Louis

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités, au gré des acheteurs. Les ordres laissés au soussigné seront promptement remplis. A. PEPIN, agent, 50, Canal. Aussi, à vendre—Un lot de SAVON, de SODA et d'ACIDE SULFURIQUE. 8nov—6m

VENTES A L'ENCAN.

Magnifique stock de Groceries, Liqueurs, Vins, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

LUNDI, seize décembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de M. W. L. Lewis, à l'encoignure des rues Gravier et Nouvelle-Levée, pour cause de liquidation—Tout le stock de choix de groceries, liqueurs, vins, meubles de bureau, &c. Conditions—Comptant 10déc

Vacherie! Vacherie!

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur. Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu lundi 16 et mardi 17 décembre 1861 à 11 heures du matin sur l'habitation Hopkins, sur le Chemin de Gentilly, à peu de distance de la station du chemin de fer Pontchartrain

100 belles vaches laitières, les unes fraîches en lait et les autres sur le point de vêler, 2 taureaux, 6 chevaux, 4 mulets, 2 charrettes à lait et 2 à provisions, les ustensiles de la vacherie ainsi que les ustensiles

Conditions — Jusqu'à $100 comptant; de $100 à $300, 3 mois, et au dessus de $300 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Aussi—Le bail de l'habitation dont le détail sera donné au moment de la vente. 6 déc

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs un lot d'eaux de vie de pêches et de pommes, &c.

DANS la Cour de District des Etats Confédérés—District de la Louisiane—No 81—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente au plus haut enchérisseur, le lundi vingt-troisième jour de décembre 1861, à 11 heures du matin, au magasin No 2 de la Nouvelle Douane, des articles ci-après, savoir

6 barillets brandy pale, 5 barillets brandy de pêche, 4 barillets vin de Porto, 4 dito brandy foncé, 3 dito brandy de pommes, 10 barils vin de Porto, 3 barils sherry, 5 barils vin de Malaga, une caisse de cigares, 15 caisses sirop de limon, 10 caisses schnaps, 10 dito bitter, 3 dito brandy de cerises, 4 dito pêches à l'eau de vie.

Conditions—Comptant

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861. C. S. BEVERLEY, 12déc—au 23 Marshal des E. C.

Vente par le marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs. des Rail-road Iron, de 502 tx., 2 quint. 1 qrt 13 livres—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, district de la Louisiane—No 84.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente au plus haut enchérisseur, le MARDI, vingt-quatrième jour de décembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles Douane et Canal, de Rail-road Iron, (fers de chemin à coulisse) de 502 tx 2 quintaux 1 quart et 13 livres formant 2906 barres, actuellement à Gretna, au magasin et dépôt des Etats Confédérés.

Conditions—Comptant

Bureau du marshal des Etats-Confédérés, Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861. C. S. BEVERLEY, 12déc—au 24 marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs Deux caisses de Linen Drills.

DANS la Cour des Etats Confédérés—District de la Louisiane—No 82—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente au plus haut enchérisseur le LUNDI vingt-troisième jour de décembre 1861, à 11 heures du matin, au magasin No 2 de la Nouvelle Douane, de deux caisses de Linen Drills (coutil fil) marquées 1B—P—Nos 2480 et 2477.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés.—Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861. C. S. BEVERLEY, 12 déc—au 3 Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs 56 caisses de cigares. — Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 83,

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, le LUNDI vingt-troisième décembre 1861, à 11 heures du matin, au magasin No 2, Nouvelle Douane—56 caisses de cigares, marqués A. 2144, 2145, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 3434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514 (56 caisses) Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861. C. S. BEVERLEY, 12 déc—au 23 Marshal des Etats Confédérés

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs. onze chargements de charbon, sur chaland.

DANS la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane—No 27—En vertu d'un vendition exponas, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère au plus haut enchérisseur, le mardi, 24e jour de décembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, de onze chargements de charbon, numérotés comme suit: 64, 76, 72, 73, 66, 67, actuellement à Algiers, paroisse de Jefferson, venant du charbon de Pittsburg.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés—Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861. C. S. BEVERLEY, Marshal des E. C. 12 déc—au 24

Loterie de Dons Gratuits

Au profit des Volontaires de la Louisiane et de leurs familles.

LES soussignés ont entrepris de former une loterie dont le tirage aura lieu pendant la semaine de Noël, au profit des volontaires de la Louisiane et de leurs familles. Pour cet effet ils font un appel à tous les habitants de la Nouvelle-Orléans et de l'Etat pour la formation et le tirage de cette loterie, les soussignés ont arrêté ce qui suit:

1o—Un comité composé des soussignés sera chargé de recevoir depuis le 4 jusqu'au 21 décembre, chaque jour, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi (les dimanches exceptés) dans les salles de l'Hôtel St Louis, rue Royale, tous les objets que les Dames, Messieurs et autres, voudront bien offrir gratuitement ou d'utilité qui pourront servir à former les lots pour la Loterie. Chaque objet présenté devra porter le nom du donateur, à moins de demande contraire, et il en sera fait une description dans un livre exposé à l'inspection des visiteurs.

2o—Le comité fera l'estimation de la valeur de chaque donation aussitôt reçue et mettra en vente un nombre correspondant de billets de loterie à raison d'une piastre chaque. Ces billets seront déposés dans les pages pour les billets seront vendus à l'encan et le produit en sera versé à la caisse commune.

3o—Tous les objets ainsi présentés seront convenablement arrangés et mis en ordre, de manière à former un bazar décoré à être visité par le public. Le prix d'entrée est fixé à vingt-cinq cents.

4o—A partir de la veille de Noël jusqu'à la veille du jour de l'an, il y aura chaque soir, le dimanche excepté, un tirage partiel de la loterie, jusqu'à ce que tous les objets formant cette loterie aient été entièrement épuisés. Les lots seront partagés aussi également que possible quant à leur valeur et leur nature de manière à correspondre au nombre de numéros destinés au tirage.—Les gagnants devront se présenter après la clôture de la loterie.

5o—Il y aura chaque soir des tables pourvues de rafraîchissements sous la charge de dames, et il y aura aussi un orchestre complet.

6o—Le produit de la vente des entrées, des tables de rafraîchissements et de la loterie sera employé au profit des volontaires de la Louisiane et de leurs familles, de telle manière que le Comité pourra décider.

Ou pour généralement que cette entreprise sera couronnée d'un plein succès, par la raison:

1o—Que l'offre d'objets déjà est en la possession des donateurs, et qu'ils pourront s'en défaire d'une manière utile et que dans ces jours de fête, ceux et leurs familles se sont pas ou seront plus ou plus.

2o—Qu'en offrant à leurs amis *présents* des BILLETS de cette Loterie au lieu de CADEAUX ordinaires de la Noël et du jour de l'an,—et, en leur donnant ainsi une chance de gagner de beaux lots tout en servant une bonne cause, nous aurons au devant de leurs désirs et de leurs généreux sentiments.

Nlle Orléans, 2 décembre 1861

M. et Mme Donat Augustin	M. et Mme D M Hildreth
" Barnard Avegno	" Chs Harrod
" Saml Bell	" Adolp Hamilton
" George Binder	" R Jennings
M. et Mme M J Bujac	M. et Mme A D Kelly
" Charles Briggs	" S H Kennedy
" R Y Black	" H T Lonsdale
Mme M A Behn	" S L L vy
Mme E W Brown	M. et Mme Felix Labatut
M. Edward Briggs	" F V Labarre
M. Cus J Bell	" J D Lingham
M. et Mme H W Conner	" Isidore Labatut
" C F Caruthers	" Felix Larue
Mme Horace Cammack	" Isaac E Morse
M J M Caballero	" M Musson
M. et Mme J D Denègre	" S H Moss
" Fredk Dufrêne	" L B Millaudon
" G. Currie Duncan	" Jas L Muleau
" Louis de Santos	" Richd Nugent
" Allain Eustis	M. M O R Norton
" Jas P Freret	M. et Mme Richd Pritchard
" L E Forstall	" D D Rogers
" L F Générès	Mme L M Reynaud
" James G. Imshaw	Mme J Théophor Roman
" Edmond Giquel	M. et Mme J N Stauffer
" Henri Gardel	" S F Simms
M. John G Gaines	" W E Thompson
M. Omer Gaillard	" R. F Urquhart
M. et Mme Jas. Dick Hill	" W A Violett
" O E Hall	M. Joseph Vinca
" D N Hennen	M. et Mme John Watt
	Aug. Harris

3 déc

Jour de départ—Le SAMEDI, à 4 heures P. M.

Pour les Opelousas via l'Atchafalaya.

Le bateau à vapeur M. KELF, d'un faible tirant d'eau, C. C. Pickett, capitaine, et Théo. Lestrapes, commis, fera les voyages comme paquebot réguliers. Il prendra du fret et des passagers pour Old River, Simmsport et tous les ports intermédiaires sur l'Atchafalaya, pour Washington. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Conti. LE KELF se chargera également du commerce de la côte. 11 décembre

POUR LES ATTAKAPAS.

Le beau bateau à vapeur DON LOUIS, capitaine P. E. Burke, (J. A. Labarthe commis), fera régulièrement, pendant toute la saison, les voyages entre Brashear City et la Nlle Ibérie. Il part de Brashear City tous les mercredis, vendredis et dimanches, à l'arrivée du convoi du railway des Opelousas, et de la Nlle Ibérie, tous les mardis, jeudis et samedis, à midi.

Il prend le fret au même taux que les autres bateaux faisant un service concurremment avec les chemins de fer. 2 déc—1m

PAQUEBOT INDEPENDANT

Le beau bateau à vapeur ARKANSAS, Capitaine A. B. Ragan, partira pour Lafourche tous les LUNDIS et VENDREDIS à 5 heures P. M. Pour revenir à la N lle Orléans, il partira de Lockport tous les MERCREDIS et SAMEDIS. Pour le fret s'adresser à bord. 11déc

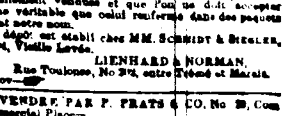

Extrait perfectionné de café.

CET précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement mises en vente et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre adresse.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 394, Vieille Levée. LIENHARD & NORMAN, Rue Toulouse, No 2½, entre Tréme et Marais. 3nov—

A VENDRE PAR F. PRATS & CO, No 29, Commercial Place—

5400 Regalia Cinto de Brion. 2700 Cazadores de Perilla do. 3200 Regalia del Rey Cabarga. 3000 Breves Uriarte. 7500 Londres chicos do. 5100 Regalia Britannica Luzon. 4500 Ricos Comerciantes Meridiana. 2000 Regalia Britanica. 4800 Regalia de Espartero, Walter Scott, Flor. 7000 do de do. 2400 Cazadores Flor de Morales. 2000 Londres Cabanas. 2000 Conchitas Segunda.

36,000 Cigares. 29nov—1m

Banque d'Amérique.

Nlle Orléans, 18 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de treize Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi mercredi, 18 décembre prochain. AM. FORTIER, Caissier. 30 nov—au 18 dec

Bi-Sulphite de chaux.

QUELQUES barils de Bi-Sulphite de chaux. A vendre par J. ALBRECHT, No 181, rue du Canal. 3 déc